



SIDSIC

(Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication)

5 octobre 2011



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2011

UNE MOBILISATION NATIONALE QUI VA COMPTER

L'Assemblée Générale est une réussite malgré des pressions exercées au plus haut niveau comme par des préfets, des directeurs et des préfigureurs. Elle a réuni une centaine de personnes. 22 départements ont été recensés. Par ailleurs, de nombreux départements qui ne se sont pas déplacés ont envoyé massivement des lettres au Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) en faisant part des préoccupations et attentes quant au devenir des emplois. Dans de nombreux cas, les lettres font apparaître un refus d'accepter la mise à disposition.

Cette Assemblée Générale a permis un échange riche à partir des positionnements et du vécu des personnels dans les services. Par notre action et la mobilisation des personnels, nous avons obtenu un moratoire « juridique » et l'ouverture d'une négociation.

La première séance a eu lieu le 04 octobre 2011 au matin. Un compte-rendu en direct a été fait à l'assemblée.

Oui, nous réaffirmons que ce projet de SIDSIC, tel qu'il est, est un marché de dupes.

Oui, nous continuons à assister à une restructuration organisée et méthodique du réseau informatique dans toute la Fonction publique qui pourra ensuite être facilement externalisé.

Oui, le SGG tente de faire passer une pseudo démarche projet pour du dialogue social.

Oui, le projet de SIDSIC aura des conséquences sur l'organisation et les conditions de travail de tous. C'est un laboratoire expérimental qui a vocation à s'étendre à tous les domaines d'activités impactés par la RGPP.

Contrairement aux engagements antérieurs, Jérôme Filippini a refusé de participer à l'Assemblée Générale et a néanmoins accepté de recevoir une délégation. Celle-ci a été composée à partir des services présents (DDT, DDTM, DDCS, DDPP, DREAL, CPII...). 15 délégués ont été désignés.

La délégation a le sentiment que leur avenir va se jouer en trois mois.

Pourtant habitués aux réorganisations incessantes (fusions DDE, DDAF, DDSV...), les personnels informaticiens ont l'impression cette fois de signer un chèque en blanc et que leur seul devenir à très court terme sera une mobilité de service voire géographique obligatoire sans garantie sur l'emploi, sur leur qualification et sur leur salaire (primes informatiques).

Depuis deux ans, beaucoup ont donné pour faire converger les SIC de leur ministère respectif et ce sans valorisation de la tâche accomplie. Ce projet de SIDSIC intervient alors que les migrations des SIC (par exemple : réseau RENAVAL) est encore sujet à des « plantages quotidiens ».

Pour la délégation, le volet Ressources Humaines (RH) a été complètement occulté, à quelles fins ? Il en ressort un ressenti humain de plus en plus désagréable qui conduit au niveau d'exaspération actuel. La délégation a signalé que le mécontentement était tel qu'il allait conduire à une situation de blocage total. La mise à disposition est clairement rejetée.

La délégation regrette la précipitation de ce projet de SIDSIC qui a été conduit sans analyse méthodologique et sans révéler de scénario sur le volet RH.

Jérôme FILIPPINI, directeur de la DISIC, considère qu'un déficit de leur communication est à l'origine des inquiétudes RH actuelles. Il prend conscience que le personnel se démène et que le contexte REATE ajoute de l'inquiétude. Il reconnaît la précipitation du projet. Il affirme ne pas vouloir externaliser l'activité informatique et que son mandat consiste à structurer les SIC et à consolider le volet Ressources Humaines. Il tente de rassurer la délégation en « vendant » sa mise à disposition et son SIDSIC comme la seule solution garantissant l'avenir des personnels informaticiens ministériels. Pour lui, l'agent informaticien pourrait réintégrer, s'il le souhaite avec ce dispositif, sa DDI d'origine et même en sureffectif.

Pour le CPII (Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique), il persiste dans sa volonté de rassurer en précisant que la DISIC n'a pas vocation à prendre autorité sur tous les ministères. Il considère que la structuration et l'organisation du SIDSIC étaient prioritaires avant la définition d'un outil informatique structurant interministériel.

Jérôme FILIPPINI prend bonne note que cette mobilisation nationale ne laissera pas les choses en l'état. Il assure avoir bien compris le message et vouloir fournir des réponses concrètes. Pour lui, l'avenir c'est le SIC interministériel. En mode crise, il prend le pari le 14 octobre 2011 d'apporter des garanties sur la pérennité des activités informatiques en interministériel et ce sans réduire la rémunération des personnels œuvrant dans les SIC.

Pour la CGT, l'enjeu SIDSIC ne peut pas être séparé des enjeux des services territoriaux de l'Etat (DDI et préfecture). L'action est bien de rassembler et de mobiliser pour garantir les missions et les emplois. Ce sont tous les enjeux de la mobilisation nationale à faire grandir en particulier le 11 octobre 2011 en participant aux initiatives organisées localement.

Le bilan de la journée :

- Nécessité de solidariser les luttes des SIDSIC et de les faire partager avec l'ensemble des personnels,
- Mise à disposition par la CGT de l'ensemble des documents portant sur les questions d'emplois et de statuts,
- Importance que dans chaque service les agents se réunissent et fassent connaître à la CGT leurs positions et leurs propositions avant le 13 octobre 2011. Sachant que la prochaine réunion avec le SGG est prévue le 14 octobre 2011,
- Utiliser au mieux le forum pour permettre le maximum d'échanges. Chacun doit se connecter sur ce service : grp.sic@ml.free.fr.
- Refuser la convocation des CT locaux sur la mise en place des SIDSIC et la mise à disposition tant qu'un cadre national satisfaisant n'aura pas été défini.

Départements et services recensés :

DDT : Ain,
DDT : Aisne,
DDPP : Bouches-du-Rhône,
DDT : Côte d'Or,
DDT et DDCSPP : Cher,
DDT : Drôme,
DDPP : Finistère,
DDCS : Gironde,
DDPP, DDT et DDCS : Loire,
DDTM : Loire Atlantique,
DDPP : Loiret,
Mayenne,
DDT : Moselle,
DDCSPP et DREAL/DDT : Nièvre,
DDPP : Pas de Calais,
DDPP et DDT : Puy de Dôme,
DDT : Rhône,
DREAL : Rhône Alpes
DDT et DDCSPP : Savoie,
DDCS : Seine-Maritime,
DDTM : Somme,
CPII,
Ministère de la Défense
Ministère de l'Intérieur